



N°2024/ 00000003 /ANAC/DG/DAAF/DRH

Niamey, le

07 MAI 2024

AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) cherche :

UN CADRE EN LICENCES DU PERSONNEL AÉRONAUTIQUE

- Poste à pourvoir le **1er juillet 2024**.
- Date limite de réception des candidatures : **20 mai 2024 à 17 heures**.

I. DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité hiérarchique du Chef de la Division Personnel Technique, Formation et Médecine Aéronautiques, le candidat retenu aura pour mission de participer à :

- la certification et à la surveillance continue du personnel aéronautique ;
- la certification des organismes de formations aéronautiques ainsi que des questions relatives à la médecine aéronautique ;
- l'élaboration des règlements, manuels, guides, check-list et tout autre document se rapportant aux licences du personnel aéronautique ;
- l'évaluation des dossiers, en collaboration avec les entités concernées, en vue de la délivrance ou du renouvellement des licences du personnel, de la validation des licences étrangères et des autorisations d'instructeur ;
- l'examen des demandes et donner un avis motivé en vue de l'homologation ou non, par le Directeur Général, des centres de formation aéronautique au Niger et à l'étranger ;
- la conduite des activités d'inspection et de surveillance continue des centres de formation et des médecins examinateurs, en collaboration avec les entités concernées ;
- la tenue de conseils de discipline du personnel navigant de l'Aviation Civile ;
- la conduite du processus de délivrance et de renouvellement de l'habilitation des examinateurs désignés en collaboration avec les entités concernées.

Il s'acquittera de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par la hiérarchie dans le cadre des finalités du poste et contribuera à la mise en œuvre de la démarche qualité.



II. PROFIL EXIGÉ

1. FORMATION

Les candidats doivent être titulaires d'un Diplôme de BAC + 3 ans dans le domaine de l'aviation civile.

2. EXPÉRIENCE

Les candidats doivent justifier d'au moins trois (03) années d'expérience pertinente acquise dans le domaine de l'aviation civile, notamment en matière de licences du personnel aéronautique.

3. COMPÉTENCES TECHNIQUES

Les candidats doivent avoir :

- une bonne connaissance du secteur de l'aviation civile ;
- une bonne maîtrise des textes règlementaires en matière de licences du personnel ;
- une bonne connaissance de la certification des compagnies aériennes ;
- une bonne connaissance en matière de délivrance et de renouvellement de licences ;
- une bonne connaissance de la validation de licences étrangères ;
- une bonne maîtrise des logiciels Word, Powerpoint et Excel ;
- un bon niveau en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral.

4. QUALITÉS PERSONNELLES

Les candidats doivent disposer des qualités ci-après :

- sens de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- sens du service public ;
- professionnalisme ;
- excellentes aptitudes rédactionnelles ;
- bonnes facultés en matière de communication ;
- aptitudes à travailler sous pression ;
- esprit d'équipe ;
- probité.

5. AGE REQUIS

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq (45) ans maximum au 30 juin 2024.

6. NATIONALITÉ

Les candidats doivent être de nationalité nigérienne.



7. ÉGALITÉ DES CHANCES

L'ANAC-Niger est un employeur qui offre l'égalité des chances aux hommes et aux femmes. Les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

III. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNÉRATION

Les conditions d'emploi et de rémunération sont déterminées conformément aux dispositions du Statut et du Code de Rémunération du Personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher des services compétents de l'ANAC.

IV. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat de travail est à durée indéterminée avec une période d'essai de trois (03) mois renouvelable une fois.

V. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection des candidats sur la base d'évaluation des dossiers ;
- une phase de sélection sur la base de concours et d'entretiens.

Seuls les candidats dont les dossiers ont été retenus, à l'issue de la phase de présélection, seront autorisés à concourir. Les épreuves porteront sur la culture générale en aéronautique et des épreuves de spécialité.

Le dossier de candidature doit contenir les pièces ci-après :

- un formulaire de candidature ;
- une demande dûment signée par le postulant à l'emploi ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- un extrait du livret de famille ou une fiche familiale d'état civil ;
- un certificat de nationalité ;
- un certificat de résidence ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ;
- une copie certifiée conforme du diplôme de BAC+3 dans le domaine de l'aviation civile ;
- des copies certifiées conformes des autres diplômes obtenus le cas échéant ;



- une copie certifiée conforme de l'équivalence pour les diplômes étrangers le cas échéant ;
- les attestations des stages effectués et/ou le certificat de travail du dernier employeur, le cas échéant.

Aucun dossier ne sera retourné. Seul le candidat retenu sera saisi de la suite réservée à sa demande.

VI. ACTE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, à l'adresse suivante : www.anac.ne au lien <https://www.anac.ne/avis-de-recrutement/>. Il peut également être retiré auprès de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'ANAC-Niger.

La demande d'emploi sera adressée à l'attention du Directeur Général de l'ANAC-Niger. Les dossiers de candidatures doivent être présentés sous format papier et déposés au Cabinet du Directeur Général de l'ANAC-Niger.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

L'ANAC-Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de vacance de poste.